

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-CINQUIÈME SESSION

Documents officiels

PREMIERE COMMISSION
48e séance
tenue le
jeudi 29 novembre 1990
à 10 heures
New York

PROCES-VERBAL DE LA 48e SEANCE

Président : M. RANA (Népal)

SOMMAIRE

Débat général, examen des projets de résolution concernant la sécurité internationale et décisions à leur sujet (suite)

Rapport du Conseil économique et social (chapitre III, section D)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/45/PV.48
7 décembre 1990

FRANCAIS

298.

La séance est ouverte à 10 h 30.

POINTS 68, 69, 70 ET 12 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL, EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION CONCERNANT LA SECURITE INTERNATIONALE ET DECISIONS A LEUR SUJET

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (CHAPITRE III, SECTION D)

M. KAPAMBWE (Zambie) (interprétation de l'anglais) : J'ai demandé la parole pour faire une déclaration sur la question de la sécurité internationale au nom des délégations des Etats de première ligne suivants : Angola, Botswana, Mozambique, Namibie, Tanzanie, Zimbabwe, et de ma propre délégation, la Zambie.

L'importance de la question de la sécurité internationale a été mise en relief par les diverses délégations qui sont intervenues avant moi. Pour nous, dans la région de l'Afrique australe, cette question revêt une importance particulière, car en aucune autre région il n'a existé un régime mettant en pratique une politique que la communauté internationale dans son ensemble, par l'intermédiaire de cette organisation, a condamné en tant que crime contre l'humanité.

La violence de l'apartheid et ses conséquences négatives, tant pour le peuple d'Afrique du Sud que pour les pays de la région, sont bien connues. Je m'abstiendrai donc de les énumérer ici. Une chose est certaine : les effets dévastateurs de l'apartheid dans cette région continueront longtemps après la fin de l'apartheid.

Tant que l'apartheid continuera d'exister, la région et les peuples de l'Afrique australe ne pourront jamais jouir de la paix et de la sécurité. En fait, aucun pays d'Afrique australe n'a pu bénéficier d'une sécurité totale depuis son indépendance : l'apartheid en a été la cause. Il va donc sans dire que seul le démantèlement complet de l'apartheid écartera non seulement la menace à la paix et à la sécurité de la région d'Afrique australe, mais aussi la menace à la paix et à la sécurité internationales dans le monde entier. Et, parce que la raison d'être des Nations Unies est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, les Nations Unies sont non seulement inextricablement liées au processus de démantèlement de l'apartheid, mais leur participation à ce processus doit être active.

En ces jours de changements internationaux historiques, nous pourrions être tentés d'être excessivement optimistes quant aux perspectives d'évolution en Afrique du Sud. Dans cet esprit, nous pourrions oublier pourquoi et comment nous

M. Kapambwe (Zambie)

en sommes arrivés à l'étape actuelle. Ce qui s'est passé en Afrique du Sud est la conséquence de la pression internationale exercée sur le Gouvernement sud-africain. Le peuple sud-africain, au nom duquel les Nations Unies ont lancé une campagne afin d'isoler l'Afrique du Sud, nous a demandé de maintenir la pression. Nelson Mandela lui-même a lancé cet appel au maintien de la pression sur l'Afrique du Sud lorsqu'il a pris la parole à l'Assemblée générale en juin de cette année.

Tant que le Gouvernement de l'Afrique du Sud n'aura pas mis en route un processus irréversible de démantèlement de l'apartheid, rien n'obligera les Nations Unies à déclarer ce régime non coupable. Le faire serait servir des intérêts autres que ceux du peuple sud-africain.

La question des menaces non militaires contre la paix et la sécurité internationales représente un autre aspect auquel les Etats de première ligne aimeraient qu'il soit porté plus d'attention. Tout en reconnaissant que le désarmement général et complet occupe une importance prioritaire dans la réalisation de la paix et de la sécurité internationales, les Etats de première ligne sont néanmoins persuadés que la pauvreté va devenir la plus grave menace non militaire à cette sécurité.

Les signes annonciateurs sont déjà trop nombreux et trop manifestes pour que nous les ignorions. Nous ne pouvons pas comprendre pleinement la délinquance, les maladies, l'abus des drogues et autres vices sociaux, ni leur trouver des solutions efficaces hors du contexte de l'élimination de la pauvreté et du sous-développement. A cet égard, les Nations Unies devraient jouer un rôle d'avant-garde dans la recherche de solutions efficaces au problème de la dette et de la gestion équitable du système économique international. Pour leur part, les pays développés devraient comprendre que, si les économies des pays en développement demeurent stagnantes du fait de la continuation de pratiques commerciales déloyales, les possibilités de croissance des pays développés resteront limitées aussi. Mais, ce qui est plus important encore, la stagnation économique des pays en développement est une bombe à retardement qui explosera plus tôt que prévu et atteindra également les pays développés.

M. SOUVANNAVONG (République démocratique populaire lao) (interprétation de l'anglais) : Comme c'est la première fois que je prends la parole devant la Première Commission, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à l'unanimité. Je félicite également les autres membres du Bureau de leur élection.

Il y a presque 20 ans, les Nations Unies ont adopté la résolution 2734 (XXV) du 16 décembre 1970 - la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale - à la suite d'une initiative de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Cette déclaration est considérée comme ayant énormément contribué à la création d'un climat de confiance et de coopération qui devrait rendre possible la solution pacifique de tous les problèmes pouvant se présenter dans les relations internationales.

Ces dernières années, nous avons assisté à de profonds changements dans la situation mondiale. La guerre froide a pris fin. Notre monde s'oriente vers la détente et la coopération, ce qui devrait permettre aux conflits qui existent entre les Etats dans un grand nombre de domaines d'être réglés par des moyens pacifiques. La situation internationale est en train de passer de la confrontation au dialogue, et de la tension au relâchement des tensions. Le rapprochement et la coopération entre les deux superpuissances, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique, dans le domaine du désarmement, a créé des conditions favorables au relâchement des tensions dans les relations internationales et a planté un nouveau jalon sur la voie du renforcement de la sécurité internationale. Dernièrement, à Paris, les Présidents Gorbatchev et Bush, ainsi que les dirigeants de 20 autres pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de l'Organisation du Traité de Varsovie, ont signé le traité de contrôle des armements le plus ambitieux de toute l'histoire et ont pris l'engagement de détruire des dizaines de milliers de chars, d'obusiers et autres armes non nucléaires.

L'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique sont parvenus à un accord de principe sur la réduction partielle des armes stratégiques nucléaires et sur l'arrêt de la production des armes chimiques. Une réduction des forces classiques en Europe a également découlé des négociations.

M. Souvannavong (Rép. dém. pop. lao)

Bien que la situation mondiale ait changé positivement, de nombreux conflits et problèmes demeurent dans diverses régions et sont loin d'être résolus. Pis encore, une nouvelle crise des plus explosives s'est fait jour dans le golfe Persique, qui risque de déclencher une guerre désastreuse dans la région à tout moment; le danger d'une guerre s'accroît rapidement. Un stockage démesuré et un accroissement des arsenaux militaires, la modernisation des armes et la poursuite des essais d'armes nucléaires ainsi que la recherche à des fins militaires sont des menaces pour nous tous. De plus, les bases militaires outre-mer n'ont pas encore été démantelées et continuent de menacer la souveraineté et l'intégrité territoriale de certains Etats. Dans le domaine économique, le fossé entre les pays développés et en développement s'élargit, et pour beaucoup de ces derniers le lourd fardeau de la dette extérieure fait obstacle à leur croissance et à leur développement; il faut du temps pour régler ces problèmes.

En tant que pays de la région de l'Asie et du Pacifique, la République populaire démocratique lao attache une grande importance à la sécurité de la région. Avec les pays non alignés et d'autres forces éprises de paix et de justice du monde entier, nous n'avons épargné aucun effort pour réaliser la paix et le désarmement. Nous croyons que les changements positifs survenus dans les relations internationales et les nouvelles tendances qui se manifestent en Europe auront aussi des répercussions dans la région de l'Asie et du Pacifique.

Nous nous félicitons des efforts déployés par diverses parties concernées - y compris les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, les coprésidents et autres participants à la Conférence de Paris, ainsi que le Secrétaire général et ses collègues - en vue de résoudre le conflit cambodgien. La question est l'un des principaux centres d'intérêt de l'opinion publique internationale, en particulier en Asie du Sud-Est. Nous sommes d'avis que le problème ne peut être résolu que par les Cambodgiens eux-mêmes, et qu'ils devraient apporter leur contribution au processus par le biais du Conseil national suprême sur la base de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité et de l'inviolabilité territoriales, de la neutralité et de l'unité nationale du Cambodge.

Dans le monde d'aujourd'hui, la confrontation politique est remplacée par l'association et la coopération. Le dialogue sur une grande variété de questions devient un nouvel élément de coexistence pacifique. Les changements positifs survenus dans les relations politiques devraient se traduire en relations

M. Souvannavong (Rép. dém. pop. lao)

économiques améliorées, en particulier en comblant le fossé économique entre les pays développés et en développement. Dans cet esprit, tous les pays doivent intensifier leurs contacts et le dialogue, procéder à un échange de vues, s'aider mutuellement et coopérer dans différents domaines, sur la base du respect des principes de la coexistence pacifique, pour répondre aux profondes aspirations des peuples du monde à la promotion d'une paix et d'une prospérité durables pour le monde entier.

La paix, la sécurité et le développement sont liés. Les principes de notre politique contemporaine sont la coopération, l'interaction et l'association face aux défis mondiaux qui consistent à combattre le retard économique, la pauvreté et l'injustice sociale. En même temps, nous ne pouvons résoudre ces problèmes sans une stabilisation du climat international. Par conséquent, il est nécessaire de coopérer et d'instaurer, étape par étape, de nouveaux ordres internationaux, tant économique que politique, en vue de renforcer la paix, la sécurité et le développement dans le monde.

Nous sommes heureux de noter que ces dernières années les Nations Unies ont continué de jouer leur rôle central dans le maintien de la paix et de la sécurité mondiales ainsi que dans le règlement d'un grand nombre des problèmes auxquels nous sommes confrontés, et nous espérons que le rôle de notre organisation mondiale sera encore renforcé.

J'aimerais réitérer l'attachement du Gouvernement de la République démocratique populaire lao aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et aux principes des nombreuses déclarations adoptées par notre organisation pour le maintien de la paix et la sécurité mondiales et la promotion de la coopération en vue d'une vie meilleure pour nous tous.

M. AWAD (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : La guerre froide et ses alliances militaires sont finies. Dans le sillage de la Conférence historique de Paris sur la sécurité et la coopération en Europe, le monde a tourné la dernière page de la guerre froide, des différends et des guerres. Le document historique de la Conférence de Paris nous permet d'espérer que l'Europe est au seuil d'une nouvelle ère de coopération, de réconciliation, de sécurité, de complémentarité et de non-recours à la force dans le règlement des différends.

Une période terrible de division et d'affrontement est terminée et une nouvelle ère de démocratie et de respect des droits de l'homme, en particulier le droit à une existence stable et sûre et le droit à la démocratie, s'est levée.

Toutefois, ce qui s'est passé en Europe ne suffit pas en soi, car une telle transformation devrait s'étendre au monde entier. S'il en était autrement, la stabilité continuerait d'être un rêve impossible.

L'énorme fossé entre pays riches et pays pauvres continue d'affliger le monde. En outre, beaucoup de pays situés au Sud continuent de souffrir sous l'occupation, la domination et la discrimination raciale. Nous voudrions voir la détente internationale embrasser toutes les régions du globe et renforcer ainsi la primauté du droit et le respect des obligations découlant de la Charte et des résolutions des Nations Unies.

Au Moyen-Orient, Israël continue de penser que la force est le principal pilier de sa politique expansionniste. Il continue d'occuper la Rive occidentale, Gaza, les hauteurs du Golan et le sud du Liban. Il continue de se livrer à des actes d'agression, à l'annexion et à la colonisation et il resserre son étau sur les territoires arabes occupés. Il continue à menacer de livrer encore d'autres guerres à l'encontre des peuples arabes de la région, indépendamment du fait que le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force est un principe fondamental du droit international et de la Charte des Nations Unies. Néanmoins, Israël continue de violer ce principe. Il rejette toute solution générale du problème du Moyen-Orient par une conférence internationale de la paix sous l'égide des Nations Unies. Il continue d'agir de la sorte, bien que l'Intifada du peuple palestinien arabe héroïque ait démontré au monde entier que l'occupation ne durerait pas et que la volonté du peuple finirait par triompher.

La délégation de mon pays estime que les Nations Unies sont l'instance et l'instrument appropriés que la communauté internationale devrait charger de trouver les solutions pertinentes à toutes les questions relatives à la paix et à la

M. Awad (Rép. arabe syrienne)

sécurité internationales. A l'Article 1 de la Charte, il est stipulé très clairement que le maintien de la paix et de la sécurité internationales nécessite l'adoption de mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix et de développer entre les nations des relations amicales.

Mon pays espère que la fin de la guerre froide mènera au renforcement du rôle des Nations Unies et encouragera l'adoption de mesures pratiques qui assureraient le respect des dispositions de la Charte. Cela sauvegarderait la souveraineté des Etats, leur intégrité territoriale et leur indépendance économique, assurerait le non-recours à la force et le non-recours à la menace de l'emploi de la force, rendrait possible le règlement des différends par des moyens pacifiques, protégerait le droit de tous les peuples à exercer l'autodétermination, mettrait fin au colonialisme, éliminerait toutes les formes de discrimination raciale, mènerait à la fin de toute occupation et réaliserait le désarmement et l'élimination de toutes les armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires et chimiques.

La République arabe syrienne a toujours porté un intérêt spécial à la consolidation de la paix et de la sécurité internationales. Elle a aussi contribué efficacement à la consolidation de la paix et à la coopération dans la région de la Méditerranée en participant à l'adoption de toutes les déclarations faites par les ministres des affaires étrangères des pays non alignés de la région de la Méditerranée au cours de leurs réunions, notamment la Déclaration de Brioni de 1987 et la Déclaration d'Alger de 1990.

La consolidation de la paix et de la sécurité ainsi que de la coopération dans la région de la Méditerranée exigent l'élimination de tous les foyers de tension de la région, la solution pacifique de tous les conflits, le respect de la souveraineté des Etats ainsi que de leur indépendance et de leur intégrité territoriale, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, et l'application des principes de droit international et de la Charte des Nations Unies.

Se fondant sur ces concepts, mon pays continue d'oeuvrer pour mettre fin à l'un des principaux foyers de tension du monde et pour réaliser une paix juste et un règlement général de la crise du Moyen-Orient. Nous nous efforçons d'atteindre ce but grâce à la convocation d'une conférence internationale de la paix avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de

M. Awad (Rép. arabe syrienne)

libération de la Palestine et les membres permanents du Conseil de sécurité, afin d'amener le retrait total d'Israël de tous les territoires arabes occupés et de garantir tous les droits légitimes du peuple arabe palestinien.

M. TREIKI (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Ma délégation vous a déjà félicité, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de cette commission importante, mais maintenant qu'approche la fin de la présente session, je tiens à dire combien la délégation de mon pays a apprécié la manière extrêmement efficace et compétente dont vous avez dirigé les débats de la Commission. C'est la raison pour laquelle nous avons abouti aux résultats fructueux souhaités. La confiance que j'ai depuis longtemps dans les talents et les capacités dont vous avez fait preuve en jouant un rôle éminent au sein du Conseil de sécurité et de l'ensemble du système des Nations Unies devait assurer le succès de nos travaux au sein de cette commission. Cette opinion se fonde sur notre collaboration au cours des ans. En tant que membre du Groupe des Non-Alignés, je tiens à dire que nous sommes très fiers de vous.

Je voudrais maintenant parler du paragraphe 68, qui concerne le bassin méditerranéen auquel appartient mon pays, étant donné que notre côte est la plus longue de la Méditerranée.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Cette région d'une grande importance stratégique est aussi considérée comme l'une des plus sensibles du monde, où la situation est la plus tendue. Par conséquent, c'est notre responsabilité collective en tant que communauté internationale, de faire tout notre possible pour faire de la région de la Méditerranée une zone de paix dans l'intérêt de l'humanité. La région méditerranéenne a toujours été au carrefour des cultures et des sciences de divers continents.

Actuellement, la Méditerranée est une zone de grave tension en raison de la situation anormale dans la partie orientale de son bassin. Cela est dû en grande partie à l'occupation du territoire de la Palestine par le régime sioniste et à la politique d'agression et d'occupation que ce régime poursuit dans les territoires arabes. Nous sommes quotidiennement témoins de raids aériens contre le Liban. Quotidiennement, nous sommes les témoins de cette politique de persécution, d'oppression et d'assassinat menée contre le peuple palestinien.

La menace israélienne ne se limite pas seulement à la partie orientale de la Méditerranée. Elle s'est étendue à l'Afrique du Nord. Des avions israéliens ont bombardé la Tunisie et sa capitale, Tunis. Au cours des derniers mois, la Méditerranée a également été utilisée comme zone de tir pour les essais de missiles israéliens et l'un de ces missiles est tombé près de la côte libyenne.

Les effets de cette tension ne se font pas seulement sentir dans la partie orientale de la Méditerranée. Ils se sont étendus à tout le bassin et, par conséquent, menacent la paix et la sécurité internationales. En outre, plusieurs flottes étrangères sillonnent la Méditerranée, et certains de ces navires viennent de l'extérieur de la région. Ces activités constituent une menace pour la sécurité et la stabilité des Etats de la région. Il n'y a pas longtemps, mon pays a été victime de l'agression. Comme on s'en souviendra, d'autres pays de la région ont également été victimes de l'agression.

La paix et la sécurité en Méditerranée sont également en danger car dans le passé, la Méditerranée a été la scène d'affrontements entre différentes grandes puissances. Les bases militaires ont donc proliféré dans la région. Les pays non alignés n'ont épargné aucun effort pour assurer la paix en Méditerranée et ont tout fait pour que les flottes étrangères se retirent. En coopération avec d'autres Etats, mon pays a réussi à aider Malte à se débarrasser des bases militaires. En

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

fait nous avons appuyé les efforts faits par Malte pour transformer son économie en aidant le pays à mettre un terme à la dépendance de l'économie maltaise vis-à-vis des bases militaires, et à compter sur ses propres ressources et sur l'assistance de ses voisins.

Mon pays a été l'un des Etats qui ont signé un document avec Malte, qui respecte la souveraineté de Malte et son statut de pays non aligné. Nous estimons que Malte est un pays qui joue un rôle primordial dans le maintien de la sécurité dans la région méditerranéenne. La convocation de la première réunion des pays non alignés à Malte en est la preuve.

L'échec des tentatives de résoudre le problème de Chypre affecte également la sécurité en Méditerranée. Nous avons toujours demandé que l'on trouve une solution à ce problème - et nous avons nous-même essayé d'y parvenir - afin de garantir l'indépendance, l'unité et le statut de non-alignement de l'île par un règlement du conflit entre les deux parties au différend.

Malgré la tension qui existe en Méditerranée, différentes tentatives ont été faites par les pays de la région pour favoriser la coopération et la compréhension. Plusieurs conférences se sont tenues, dont les plus récentes ont réuni les pays de l'Afrique du Nord et certains pays européens de la Méditerranée occidentale. Une conférence a eu lieu à Rome, et les résultats ont été bons. Les pays de l'Afrique du Nord ont également organisé une réunion à Bruxelles avec un groupe des pays de la Communauté économique européenne au niveau ministériel, en vue d'encourager la coopération entre l'Europe et l'Afrique du Nord ainsi qu'entre l'Europe et d'autres pays méditerranéens.

L'une des raisons de notre inquiétude est que la présence de flottes et de bases militaires ainsi que les manoeuvres navales constantes en Méditerranée provoquent une pollution de la Méditerranée, au détriment de la région tout entière. Bien que plusieurs conférences techniques aient eu lieu en temps opportun pour examiner le problème de la pollution, nous croyons qu'il est indispensable de trouver une solution politique au problème. Nous avons espéré, et continuons d'espérer, que la fin de l'affrontement entre les deux blocs militaires et la détente qui en est résulté en Europe, permettrait d'apporter une détente similaire en Méditerranée, qui conduirait au retrait des flottes étrangères et au démantèlement des bases militaires.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

La sécurité du bassin méditerranéen a toujours été liée à la sécurité de l'Europe. La région méditerranéenne et l'Afrique du Nord en particulier ont été un théâtre d'opérations militaires entre les pays européens. Mon pays a beaucoup souffert de cet affrontement. A ce jour encore, nous devons toujours faire face au problème des mines enfouies dans le sol libyen au cours de la deuxième guerre mondiale, particulièrement dans les zones que se disputaient les pays de l'Axe et leurs alliés. Nous avons perdu des milliers de victimes à cause de ces mines. La menace constante qu'elles représentent a eu un effet néfaste sur notre économie et sur notre croissance. La sécurité de la Libye est donc directement liée à la sécurité de la Méditerranée. Nous nous sommes félicités de toutes les conférences européennes que nous avons suivies de près, dont celle tenue à Helsinki et, plus récemment, à Paris. Evidemment, nous appuyons les résolutions adoptées à la Conférence de Paris. Toutefois, nous n'acceptons pas que la sécurité du monde entier soit la sécurité de l'Europe seulement. La sécurité du monde est une et indivisible, particulièrement en ce qui concerne la région de la Méditerranée.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Nous n'avons cessé de demander que la Méditerranée soit exempte d'armes nucléaires. A l'exception d'Israël qui a toujours refusé toute obligation au titre des conventions internationales de cette nature, tous les Etats méditerranéens sont signataires des accords internationaux visant à interdire l'acquisition et l'emploi d'armes nucléaires. Israël continue de fabriquer des armes nucléaires sans aucun contrôle international, ce qui bien sûr accroît la menace qui pèse sur la sécurité de la région.

De même, l'existence d'autres armes de destruction massive affecte aussi la région de la Méditerranée. Aussi bien à la Conférence de Paris sur les armes chimiques qu'aux Nations Unies, mon pays s'est toujours dit prêt à adhérer à un accord international qui éliminerait totalement les armes de destruction massive de la région de la Méditerranée. Nous avons énergiquement appuyé la proposition du Président Moubarak de transformer la région de la Méditerranée en une zone exempte d'armes nucléaires, chimiques et biologiques. Nous espérons que l'ONU adoptera les mesures nécessaires à cette fin.

La sécurité de la Méditerranée ne sera assurée que par la coopération de tous les Etats riverains de la Méditerranée. Cette coopération ne sera possible que si l'on règle le problème fondamental auquel nous sommes confrontés - c'est-à-dire le problème de la Palestine - et si on laisse le peuple palestinien exercer son droit à l'autodétermination, son droit de retourner sur son territoire et de créer son Etat sur son sol national. Le règlement du problème palestinien contribuera directement à la réalisation de la paix et de la sécurité dans la région de la Méditerranée, de même que la coopération entre les pays riverains de la région.

La coopération a déjà commencé entre les Etats d'Afrique du Nord et les Etats européens riverains du nord de la Méditerranée. Et cela aussi doit être considéré comme une importante contribution.

Nous sommes profondément préoccupés par ce qui se passe dans le bassin méditerranéen car la sécurité de la région de la Méditerranée n'est pas uniquement une question régionale mais également une question internationale. Voilà pourquoi, en coopération avec tous les Etats méditerranéens, et en particulier les Etats non alignés aux réunions desquels nous avons participé, nous oeuvrerons pour établir la paix et la sécurité dans la région et faire de la Méditerranée une zone de paix ouverte aux communications internationales, à l'abri des affrontements militaires et des tensions.

M. MAVROMMATIS (Chypre) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est pour moi un grand plaisir de prendre la parole devant la Commission alors que vous en assumez la présidence.

Les questions que nous examinons aujourd'hui sont de celles auxquelles ma délégation accorde une importance particulière depuis de nombreuses années.

Du reste, les membres les plus anciens de cette commission se souviendront du vénérable Ambassadeur de Chypre, aujourd'hui décédé, Zenon Rossides. Il se donnait entièrement aux travaux de la Première Commission, et plus particulièrement à la sécurité internationale, au désarmement et au rôle des Nations Unies. Il croyait fermement à la nécessité impérieuse de la coopération pour la sécurité collective dans l'intérêt de la paix et de la survie de l'humanité. Dans son livre intitulé "International Security, Disarmament and the Role of the United Nations", il a écrit ceci :

"pour instaurer la sécurité collective, nous devons avant tout nous employer à rendre à l'Organisation des Nations Unies son efficacité comme l'exige la Charte."

Puis :

"les fondateurs des Nations Unies, dans leur sagesse et leur prévoyance, ont prévu dans la Charte un système de sécurité reposant sur l'application effective des décisions du Conseil de sécurité, par des mesures contraignantes le cas échéant. Ce système constitue l'axe central autour duquel évolue toute la structure des Nations Unies."

Lorsque l'Ambassadeur Rossides a soulevé ces questions, il y a de nombreuses années, certains les ont écartées comme n'ayant rien à voir avec la réalité. Aujourd'hui que le paysage politique international se transforme, ses paroles et ses idéaux trouvent leur pleine justification et correspondent parfaitement à la réalité.

La fin de la guerre froide et, du même coup, la dissolution des blocs politiques, a porté l'attention sur la nécessité urgente d'un système de sécurité collective dans lequel nous unissons nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous voyons enfin que l'on se rend compte que la mise au point d'un système de sécurité internationale relève avant tout de la responsabilité de l'ONU aux termes de la Charte. Dans la déclaration qui figure dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, on peut lire ce qui suit :

M. Mavrommatis (Chypre)

"La paix et la sécurité internationales, pour être durables, ne peuvent ni être édifiées sur l'accumulation d'armes par les alliances militaires, ni être maintenues par l'équilibre précaire de la dissuasion ou des doctrines de supériorité stratégique. Une paix réelle et durable ne peut être instaurée que grâce à l'application effective du système de sécurité prévu dans la Charte des Nations Unies et une réduction rapide et substantielle des armements et des forces armées." (S-10/2, par. 13)

L'avalanche récente d'accords sur la réduction des armes tant nucléaires que classiques, les changements révolutionnaires qui se sont produits en Europe, la réunification de l'Allemagne et le passage des deux superpuissances et de leurs blocs militaires de la méfiance et de l'affrontement de la guerre froide au dialogue et à la coopération nous font espérer que la paix sera véritablement à l'ordre du jour. Nous nous félicitons de ces changements positifs ainsi que de l'orientation récente vers le règlement des conflits régionaux par des moyens pacifiques et du plus grand rôle joué à cet égard par l'ONU.

Il ne fait point de doute que l'euphorie suscitée par l'avènement d'une ère nouvelle a reçu son premier coup grave avec l'invasion et l'occupation du Koweït par l'Iraq. Toutefois, cette crise a porté à l'avant-scène une ONU bien décidée à ne pas rester silencieuse et inactive face aux violations flagrantes du droit international et de la Charte qui menacent la paix et la sécurité internationales. Ma délégation souscrit de tout coeur au message collectif selon lequel les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sont obligatoires et doivent être appliquées. C'est du reste à l'initiative de Chypre que l'Assemblée générale a inscrit la question intitulée "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale" à l'ordre du jour de la trente-septième session de l'Assemblée générale. Chypre, qui a souffert à la fois d'une invasion et de l'occupation continue par un Etat plus grand et militairement plus puissant, estime le moment venu de procéder à un examen sérieux de la portée des résolutions du Conseil de sécurité en particulier et celles des Nations Unies en général et dans leur ensemble pour chercher les moyens de les transformer en actes.

M. Mavrommatis (Chypre)

Il est cependant nécessaire, ici, de faire une mise en garde. Si la conscience morale internationale collective qui s'est manifestée lors de la crise du Golfe doit se transformer en une volonté permanente avec laquelle il faudra compter, alors l'appel à la mise en oeuvre des résolutions des Nations Unies doit s'appliquer à toutes les crises. A cet égard, je citerai un extrait de la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de la République de Chypre, M. George Iacovou, à New York, le 3 octobre 1990 :

"Dans le nouvel ordre mondial que nous sommes déterminés à construire, il ne saurait y avoir ni application sélective des principes, ni mise en oeuvre sélective des résolutions."

Je ne pense pas que la communauté internationale veuille paraître condamner l'agression dans un cas et, dans d'autres, en restant passive, l'excuser. Toutes les résolutions du Conseil de sécurité ont la même valeur, toutes sont contraignantes. Ou alors, pour paraphraser George Orwell, dans La ferme des animaux, on peut penser que "toutes les résolutions sont contraignantes, mais que certaines sont plus contraignantes que d'autres".

Le Président de la République de Chypre, M. George Vassiliou, a déclaré récemment, à la réunion au sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), à Paris :

"En tant que petit pays, notre préoccupation première est la sécurité. Les petits Etats ne peuvent compter sur leur propre capacité de défense. Plus que les Etats puissants, ils sont dépendants du climat général et de sa stabilité, des règles et principes du droit international et, par dessus tout, de la détermination de la communauté des Etats à faire respecter et défendre ces principes."

Dans la première déclaration faite ici même par ma délégation, nous avons dit que la communauté internationale était sidérée par la rapidité et l'ampleur des changements en cours sur l'échiquier politique international. Les événements auxquels nous avons assisté en Europe au cours des 12 derniers mois en sont le meilleur exemple. Chypre se félicite des événements positifs intervenus en Europe centrale et orientale ainsi que des accords de désarmement qui se sont traduits par la signature, à Paris, la semaine dernière, après 20 mois de négociations à Vienne, du premier traité sur la réduction des forces armées classiques en Europe. La fin

M. Mavrommatis (Chypre)

de la course aux armements et son inversion dans les domaines nucléaire et classique offrent de bonnes perspectives pour l'instauration d'un système de sécurité collectif.

Le défi qui se pose à nous n'est plus de surmonter les divisions qui ont existé pendant si longtemps entre l'Est et l'Ouest en Europe, mais de renforcer l'unité et la sécurité européennes grâce à la coopération. Chypre, en tant qu'actif participant au processus de la CSCE, continuera de jouer son rôle dans la réalisation de cet objectif. En tant que pays européen de la Méditerranée, Chypre est doublement attentive à l'évolution des événements touchant à la sécurité en Europe.

La sécurité de l'Europe et celle de la Méditerranée sont incontestablement liées. L'onde de choc d'un conflit éclatant dans une région est ressentie automatiquement dans l'autre. Réciproquement, les événements positifs qui se produisent dans l'une devraient également se répercuter dans l'autre. Ce principe de l'interdépendance des deux régions a été reconnu dans l'Acte final d'Helsinki de 1975. La mise en oeuvre ainsi que les réunions de suivi de Madrid et de Vienne, notamment en ce qui concerne le chapitre méditerranéen, revêtent toujours une grande importance pour les Etats de la Méditerranée.

C'est pourquoi les conflits et la tension persistants dans la région continuent de préoccuper vivement la République de Chypre. Qu'il s'agisse de la crise du Golfe, du conflit du Moyen-Orient, de la question de Palestine, de la situation au Liban ou de l'occupation continue d'une partie du territoire de Chypre par la Turquie, la paix et la sécurité dans la région nous échappent. Pour sa part, le Gouvernement de la République de Chypre pense que Chypre démilitarisée peut contribuer substantiellement à la paix et à la sécurité en Méditerranée, en Europe et, plus généralement, à la paix et à la sécurité internationales. Je saisis cette occasion pour réaffirmer notre attachement à la démilitarisation complète de la République de Chypre sous réserve du retrait des forces d'occupation turques. La solution au problème de Chypre traîne en longueur. Le Secrétaire général l'a lui-même reconnu, la semaine dernière encore, lorsqu'il a déclaré, au Sommet de Paris :

"La persistance de ce problème, malgré mes efforts constants, est inconcevable, étant donné l'attention qui y est accordée et l'orientation vers l'instauration de la paix constatée actuellement."

M. Mavronmatis (Chypre)

En évoquant, à Paris, le problème de Chypre en tant que problème européen, le Secrétaire général a montré à l'évidence le lien inextricable entre l'Europe et la Méditerranée. Le Gouvernement de la République de Chypre est favorable à un règlement négocié, juste et viable du problème de Chypre s'appuyant sur la Charte et les résolutions pertinentes des Nations Unies. Chypre ne peut admettre de rester un symbole d'un passé conflictuel et un anachronisme en un moment où les progrès sur la voie du dialogue et de la paix sont incontestables. Nous voulons remplacer l'image d'une île divisée par la force en celle d'une île unie pour le bien de tous les Chypriotes.

Ma délégation se félicite des propositions avancées pour la convocation d'une conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée, et les appuie. Nous pensons qu'une telle conférence devrait s'inspirer, tant au fond que dans la forme, de l'expérience de la CSCM. Nous estimons que la coopération dans les domaines économique et social, la protection de l'environnement et de la culture, devraient figurer parmi les grandes questions qu'une future conférence aurait à examiner. Selon nous, un document méditerranéen allant dans le sens de l'Acte final d'Helsinki est nécessaire pour définir les principes devant régir les relations entre les Etats méditerranéens.

Les pays non alignés de la Méditerranée ont apporté, et continuent d'apporter, une importante contribution au renforcement de la sécurité et de la coopération en Méditerranée. La réunion d'Alger, en juin 1990, au cours de laquelle les pays non alignés de la Méditerranée ont exprimé leur appui à la convocation d'une conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée est un autre exemple de la détermination des pays de la région à coopérer afin d'accroître la compréhension et la confiance mutuelles et de favoriser la stabilité ainsi que la sécurité et la paix dans la région.

Ma délégation se félicite également du résultat de la réunion des ministres des affaires étrangères des 10 pays de la Méditerranée occidentale, tenue à Rome, en octobre 1990, au cours de laquelle a été exprimé le souhait d'établir un nouveau modèle de relations entre les pays de la région méditerranéenne. La coopération entre les pays de la région a également été évoquée à Rome et lors de l'importante réunion de Palma de Majorque en septembre-octobre 1990. On ne saurait cependant sous-estimer l'importance de cette réunion, étant donné que, pour la première

M. Mavrommatis (Chypre)

fois, étaient notamment présents tous les pays méditerranéens qui ne participent pas à la CSCE. L'élément essentiel de toutes ces réunions a été l'accord très large qui s'est dégagé sur la convocation d'une conférence méditerranéenne. Nous pensons donc que le processus devrait commencer le plus tôt possible.

Le Représentant permanent de Malte, M. Borg Olivier, a exprimé de façon succincte le sentiment de ma délégation lorsqu'il a déclaré devant la Commission, le 26 novembre dernier :

"... outre le renforcement de la sécurité, grâce à des mesures de désarmement et de limitation des armements, dans la Méditerranée, c'est l'élimination des différences entre les niveaux de développement social et économique qui, dans l'avenir, influera sensiblement sur la sécurité dans la Méditerranée ... La sécurité militaire régionale doit compléter et non se substituer à la sécurité économique, humanitaire et écologique."

(A/C.1/45/PV.24, p. 22 et 23)

Là encore, je dois souligner la nécessité d'appliquer rapidement les accords réalisés à la réunion de la CSCE à Palma de Majorque. Une Europe se transformant rapidement en une région de paix grâce au dialogue et à la coopération et ayant une approche concertée pour rechercher une solution aux problèmes communs peut fournir l'ouverture et l'occasion de faire de la Méditerranée une mer de paix et de prospérité.

Pour terminer, j'aimerais rappeler encore une fois l'argument clef de feu l'Ambassadeur Rossides, à savoir la nécessité d'une coopération pour assurer la sécurité collective dans l'intérêt commun de la paix et de la survie. Chaque Etat, grand ou petit, peut contribuer à faire avancer cet objectif dans le cadre d'un effort collectif. De même, chaque fois qu'un Etat en agresse un autre, la paix internationale et la sécurité sont menacées. Individuellement et collectivement, nous avons tous la responsabilité d'accroître le rôle et l'efficacité de l'Organisation, avec une communauté des nations faisant prévaloir le droit sur la force, et assurant la paix et la sécurité de tous.

M. OUDOVENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (interprétation du russe) : L'Assemblée générale des Nations Unies adoptait, il y a 20 ans, la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale. Le dispositif de cette déclaration contient 27 paragraphes, dont aucun n'a perdu de sa valeur aujourd'hui en ce qui concerne la réaffirmation du plein respect de la souveraineté d'autres Etats et le droit des peuples de décider de leur propre destin, à l'abri de toute intervention extérieure et l'obligation pour chaque Etat de s'abstenir du recours à la menace ou à l'emploi de la force; la reconnaissance de la nécessité de mesures efficaces, conformément à la Charte des Nations Unies, pour prévenir et empêcher les menaces à la paix et mettre fin aux actes d'agression; et l'appel en faveur de la cessation et de l'inversion de la course aux armes nucléaires et classiques. La Déclaration reconnaît, bien entendu, la primauté des engagements des Membres de Nations Unies vis-à-vis de la Charte et réaffirme la validité universelle et incontestable des buts et principes de la Charte en tant que base des relations entre les Etats. Autant d'aspects auxquels nous faisons référence, aujourd'hui, lorsque nous parlons de la primauté du droit international.

Toutes les dispositions de la Déclaration ont passé l'épreuve du temps et n'ont en rien perdu de leur valeur. Nombre d'entre elles ont été développées davantage dans de nombreuses propositions émanant de divers Etats. Dans chacune d'entre elles un rôle particulier et central est assigné aux Nations Unies et à la Charte de cette organisation mondiale. Nous voudrions signaler diverses initiatives tendant à encourager une approche globale à l'égard du renforcement de la paix et de la sécurité internationales, englobant tous les aspects du problème - politique, militaire, économique, scientifique, technologique, écologique et social - ainsi que des considérations sur le rôle joué à cet égard par les Nations Unies et les organisations internationales dans un monde interdépendant et celles relatives au renforcement des fonctions préventives des Nations Unies qui ont déjà été développées dans les propositions avancées par d'autres Etats.

A cet égard, il convient de souligner les initiatives communes ambitieuses de l'Union soviétique et des Etats-Unis concernant le renforcement de la paix et de la sécurité internationales, et de la coopération internationale sous tous ses aspects, conformément à la Charte des Nations Unies et à la responsabilité à l'égard de la paix et de la sécurité dans un monde en évolution bien perçu aux Nations Unies.

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

Des changements positifs notables ont récemment caractérisé la situation internationale tout entière et l'attitude de nombreux pays vis-à-vis du règlement des problèmes existants et naissants. Cela intervient dans le contexte de nouvelles approches internationales qui, sur la base d'une créativité et d'un développement partagés, des droits et des libertés de l'individu, des idéaux et des valeurs universels, de la liberté de choix et des différents types de développement social, dans des conditions de paix et de sécurité pour les pays et les peuples, se déplacent du domaine des études et de la théorie vers celui de la politique d'Etat. Cette notion préconise le rejet du recours à la force et à l'affrontement au bénéfice de la recherche pacifique de décisions mutuellement acceptables par le biais de négociations et du rejet total du recours à la force.

La sécurité doit être réalisée par des moyens politiques et juridiques et non par des solutions militaires aux problèmes existants ou naissants. Le rejet de la menace ou de l'emploi de la force doit devenir la règle de la communauté internationale et un principe régissant les relations internationales.

En ce qui concerne la garantie de la sécurité politique, il est difficile de surestimer le rôle des Nations Unies en tant que véritable centre politique mondial. Les Nations Unies ont déjà, à maintes reprises, fait la preuve de leur immense potentiel à cet égard. Qu'il me suffise de rappeler les règlements intervenus en ce qui concerne la Namibie et le Nicaragua, les intenses efforts déployés pour résoudre les problèmes afghan et cambodgien - processus qui ne sont pas encore complètement achevés - la contribution de l'Organisation à la mobilisation pour repousser l'agression iraquienne contre le Koweït et un certain nombre d'autres réalisations.

En outre, le rôle des Nations Unies pourrait être davantage accru en renforçant ses structures et mécanismes - et, principalement, le Conseil de sécurité - pour prévenir l'émergence de situations conflictuelles ou trouver des règlements politiques à celles qui apparaissent.

Dans le domaine de la sécurité militaire, il nous paraît nécessaire d'engager davantage les Nations Unies dans le processus de désarmement et d'élargir leurs opérations de maintien de la paix.

Les processus intervenus en Europe - l'unification de l'Allemagne, l'adoption de la Charte de Paris pour une Europe nouvelle, l'institutionnalisation planifiée du processus paneuropéen, la création de structures communes de sécurité en

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

Europe - revêtent une très grande importance en ce qui concerne le règlement des aspects politiques de la sécurité. La réunion de Paris des Etats parties à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe revêt une grande importance. Ses résultats montrent que l'ère de l'affrontement et de la division sur le continent a pris fin. La guerre froide, qui menaçait un certain moment de se transformer en guerre chaude, n'est plus. De solides bases pour la construction d'une Europe nouvelle ont été jetées. L'Europe aborde avec confiance une ère nouvelle de démocratie, de paix et d'unité, dans laquelle le succès de chacun reposera sur la liberté économique, la justice sociale et une sécurité égale.

Dans son message aux parties, lors de la réunion de Paris, le Président du Soviet suprême de la RSS d'Ukraine, M. Kravchuk, a notamment déclaré :

"L'Ukraine est un grand Etat européen. L'histoire de la culture de ce pays fait partie intégrante de la civilisation européenne. En tant que l'un des Membres fondateurs des Nations Unies, participant au règlement pacifique de l'après-guerre froide en Europe, l'Ukraine est disposée, avec d'autres Etats, à assumer la responsabilité d'assurer la paix et le développement de la coopération internationale en Europe."

Telle est notre démarche, une démarche qui s'appuie sur les dispositions de la Déclaration sur la souveraineté de l'Etat d'Ukraine, qui proclame que la participation de la RSS d'Ukraine, sur un pied d'égalité, aux contacts internationaux, appuie activement le renforcement de la paix et la sécurité internationales et participe directement aux processus paneuropéens et aux structures européennes.

Ainsi l'Ukraine, sur la base de la Déclaration de souveraineté de l'Etat, entend jouer un rôle majeur dans l'édification d'une maison européenne commune, le renforcement de la paix et le développement de relations de bon voisinage entre Etats sur la base des principes d'humanisme et de démocratie.

L'Ukraine attache une grande importance au développement dynamique de relations directes de tous types avec les Etats frontaliers. C'est ainsi qu'en octobre dernier, les Ministres des affaires étrangères de l'Ukraine et de la Pologne ont signé une déclaration sur les principes régissant les principaux aspects du développement actif de liens politiques, diplomatiques, consulaires, commerciaux, économiques, sociaux et culturels. Un dialogue intensif a lieu entre

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

la Hongrie et d'autres pays voisins. Les liens qui unissent l'Ukraine à la Fédération russe occupent une place particulière. Le traité récemment signé par les chefs des deux républiques, qui régit leurs relations bilatérales, est un événement important pour eux en tant qu'Etats souverains.

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

La sécurité des Etats est garantie non par une accumulation maximale d'armements, mais bien au contraire par un niveau minimal de ceux-ci, par la restriction du potentiel militaire dans les limites d'une capacité raisonnable, suffisante pour les besoins de la défense, où chacun a la possibilité de se défendre mais pas celle d'attaquer les autres. La sécurité militaire passe par le désarmement.

Dans ce domaine également, des résultats significatifs ont été récemment obtenus : l'application du Traité sur l'élimination des missiles nucléaires à portée intermédiaire et à plus courte portée; la signature de l'accord soviéto-américain sur la destruction des armes chimiques; l'application par les pays européens de nombreuses mesures de désarmement unilatérales et la signature de l'accord attendu depuis longtemps sur la réduction des forces armées et des armements classiques en Europe. Un engagement plus actif des Nations Unies est nécessaire pour assurer la continuité, l'ordre et le caractère global du processus de désarmement, c'est-à-dire pour assurer qu'il englobe tous les types d'armes et de forces armées et offre à tous les pays l'occasion d'y participer.

L'importance des composantes non militaires de la sécurité va continuellement croissant. Il nous semble que ce qui importe actuellement est de trouver une solution aux graves problèmes économiques, écologiques et médicaux, ainsi qu'aux problèmes de développement scientifique et technique qui peuvent entraîner des conséquences extrêmement sérieuses. Les problèmes sociaux et humanitaires sont en effet d'une importance capitale.

Dans la vie publique, il conviendrait de réaffirmer la primauté absolue des valeurs humaines universelles, la primauté du droit international et des droits et des libertés essentiels de l'homme. L'un des objectifs fondamentaux de la Décennie des Nations Unies pour le droit international devrait être l'instauration du droit international comme fondement des relations pacifiques dans la période actuelle de postaffrontement. Dans ce cadre, à notre avis, les Nations Unies ont un grand rôle à jouer en tant que centre universel où sont concertées les positions des Etats et où sont élaborées des méthodes susceptibles de résoudre ces problèmes à l'échelle mondiale.

Dans la mosaïque complexe du problème du renforcement de la sécurité internationale, la région méditerranéenne occupe une place importante. La RSS d'Ukraine, en tant qu'Etat riverain de la mer Noire et, par conséquent, en tant

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

qu'Etat méditerranéen, a intérêt à voir un dialogue ouvert et une interaction accrue entre tous les Etats de la région transformer celle-ci en une zone de paix, de sécurité et de coopération durables. Dans les domaines militaire et politique, la situation en Méditerranée pourrait être améliorée. Dans le reste du continent européen, nous constatons des améliorations dans la situation internationale, l'abandon de l'affrontement, le renforcement de la confiance entre Etats et un début de processus de désarmement, mais la Méditerranée reste le foyer brûlant du conflit du Moyen-Orient, une zone où sévit la course aux armements, qui menace de répandre dans toute la région des armes nucléaires, chimiques et autres types d'armes sophistiquées, notamment des missiles d'une grande puissance. D'importantes unités navales de combat y sont toujours déployées.

Il est évident que cette situation menaçante pourrait être rendue moins grave par l'application des propositions faites par l'Union soviétique en vue d'une démilitarisation, étape par étape, de la mer Méditerranée. On pourrait commencer par un gel du nombre des navires soviétiques et américains, du potentiel naval de ces pays, par l'acceptation de l'introduction de limites quantitatives, un échange d'informations relatif aux exercices militaires et à l'envoi de navires, pour passer ensuite à un retrait total et simultané des navires de guerre américains et soviétiques de la Méditerranée.

Une extrême attention devrait être accordée aux propositions de divers pays de la région relatives au retrait de la Méditerranée de toutes les bases et de toutes les flottes étrangères et à une réduction des activités navales au niveau requis le plus bas possible. Dans cette région également, les facteurs non militaires tels qu'un développement global de la coopération régionale dans les domaines de l'économie, des transports, du tourisme, de la culture, de la science et la technique, sont extrêmement importants si l'on veut renforcer la sécurité. Ceci aboutirait à un renforcement de la confiance entre les peuples de la région méditerranéenne et à une réduction du niveau de l'affrontement entre Etats. Les problèmes écologiques sont un élément important de la sécurité en Méditerranée et sont extrêmement aigus. La réunion tenue récemment à Palma de Majorque dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) a été extrêmement utile pour stimuler le développement socio-économique des pays de la région, la protection des écosystèmes, de la biosphère et des ressources naturelles de la Méditerranée. L'application rapide des recommandations de cette réunion

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

permettrait un renforcement de la sécurité et une meilleure coopération dans la région, qui revêt une grande importance pour la sécurité internationale en Europe et dans l'ensemble du monde. La RSS d'Ukraine est prête à participer activement aux efforts constructifs dans ce domaine.

La RSS d'Ukraine est convaincue qu'une diffusion active de l'idée de coopération pacifique fondée sur l'intérêt mutuel et l'avantage réciproque de tous les Etats et de tous les peuples de la planète joue un grand rôle dans l'instauration d'un nouvel ordre mondial, dans la naissance d'un fondement spirituel et moral en faveur d'un monde non violent et sûr et d'un système solide de sécurité internationale. La réaffirmation et la conscience accrue des peuples du droit inaliénable à la vie dans le monde en tant que valeur humaine universelle essentielle est l'un des éléments les plus importants du concept d'une nouvelle philosophie politique. La base de ce concept est la primauté des valeurs humaines universelles, de la liberté de choix, du rejet de l'affrontement comme base de politique étrangère, de la renonciation absolue au recours à la force, de la démilitarisation et du désarmement. L'on constate un rejet des concepts et des schémas démodés qui consistaient à ne voir les choses qu'en tout blanc ou en tout noir. C'est ainsi que pourront être appliquées les dispositions de la Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix.

La RSS d'Ukraine attache la plus grande importance à la diffusion des idées d'amitié, de bon voisinage et de coopération dans l'intérêt mutuel et l'avantage réciproque, dans des conditions de développement pacifique, de compréhension et de respect mutuel pour l'intégrité et le caractère unique de tous les peuples. L'expansion significative des contacts parmi les peuples favorise, d'une façon générale, la promotion de l'application des idées d'amitié et de paix et dissipe visiblement les anciens stéréotypes de la notion d'ennemis, aboutit au renforcement de la confiance mutuelle et à l'instauration de relations humaines normales. L'Article 67 de la Constitution de la RSS d'Ukraine précise :

"le devoir international de tout citoyen de la RSS d'Ukraine est d'encourager le développement de l'amitié et de la coopération avec les peuples d'autres pays en vue d'appuyer et de renforcer la paix universelle."

La popularisation et la propagation de ces principes sont considérées dans notre république comme un objectif important et jouent un rôle capital dans tout le système d'enseignement, de formation et d'éducation.

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

Un rôle important visant à réaffirmer la conscience de notre peuple dans l'idée du droit à vivre en paix est joué par diverses organisations publiques en Ukraine, telles que le Comité pour la paix de la République d'Ukraine, l'Association ukrainienne en vue de la promotion du rôle des Nations Unies, qui a été créée l'an dernier, l'Association écologique Green World, le Comité des organisations de la jeunesse et d'autres. A titre d'exemple, les mesures prises par le Comité pour la paix de la République d'Ukraine sont bien connues et comprennent des cortèges, des marches et des croisières pour la paix. L'association Journalistes pour la paix, créée en même temps que ce comité, le groupe Voyages pour la paix et les associations des droits de l'homme sont très actives en Ukraine. Une grande attention est accordée dans notre république à élever la nouvelle génération dans un esprit de paix, de coopération pacifique et d'internationalisme. Les clubs d'amitié internationale sont maintenant répandus ainsi que la pratique d'envoyer des étudiants des collèges et des universités ukrainiens faire des voyages d'étude à l'étranger, et de recevoir la visite de leurs contemporains dans les écoles, instituts de hautes études et camps de jeunesse ukrainiens.

Chaque année, le 1er septembre, des cours consacrés à la paix sont donnés dans les écoles, les instituts techniques et les écoles professionnelles. C'est ainsi que la jeunesse ukrainienne est élevée dans un esprit de respect des idéaux de paix et de coopération, de compréhension mutuelle et de relations de bon voisinage. Ainsi, en raison du fait qu'elle attache une telle importance à l'application des principes de la Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix, la RSS d'Ukraine prend toutes les mesures en son pouvoir afin de les appliquer et considère qu'il est extrêmement important de déployer de nouveaux efforts collectifs visant au renforcement de la paix et de la sécurité internationales et à éliminer une fois pour toutes la menace de la guerre. C'est ici que le rôle des Nations Unies est inappréciable, en tant que lien pour organiser et coordonner ces efforts. La RSS d'Ukraine coopère activement avec les Nations Unies dans ce but et est prête à continuer à développer une telle interaction à l'avenir.

M. KOTEVSKI (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : Au nom du groupe de pays composé de l'Algérie, du Bangladesh, de Cuba, de l'Égypte, de l'Inde, de l'Indonésie, de Madagascar, de la Malaisie, du Pakistan, de Sri Lanka et de la Yougoslavie, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/C.1/45/L.66.

Partant des changements importants intervenus dans les relations internationales depuis la dernière session, les auteurs de ce projet de résolution en soulignent notamment les conséquences positives, manifestées d'abord et avant tout par la fin de la guerre froide, la création d'une relation nouvelle et plus diversifiée entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les États-Unis d'Amérique, les nouveaux développements en Europe et les progrès accomplis dans le règlement de certaines crises régionales.

En même temps, les auteurs reconnaissent qu'en dépit de tous ces événements positifs, il continue de se poser des problèmes qui menacent la paix et la sécurité internationales et dont la solution exige de tous des efforts supplémentaires. Dans ce contexte, les auteurs soulignent que le renforcement de la sécurité internationale et le maintien de la paix internationale ne dépendent pas seulement de la solution des crises, de la prévention de l'emploi de la force ou du désarmement.

Selon les auteurs, la paix et la sécurité internationales dépendent également de la solution d'autres problèmes mondiaux importants qui continuent à assombrir la situation internationale actuelle. Il s'agit entre autres des problèmes que soulèvent le développement, des situations économiques difficiles dans les pays en développement, l'environnement et le respect des droits de l'homme. A cet égard, le projet de résolution souligne également la responsabilité des Nations Unies dans le maintien de la paix internationale et le renforcement de la sécurité, ainsi que la nécessité de renforcer le rôle de l'Organisation dans une situation internationale en évolution.

Nous estimons que la solution de cet ensemble complexe de problèmes demande une approche sur tous les fronts au niveau multilatéral, en particulier dans le cadre des Nations Unies. Cela permettrait de faire respecter le mieux possible les principes inscrits dans la Charte de notre organisation et d'en atteindre les buts.

M. Kotevski (Yougoslavie)

J'attire votre attention sur une faute de frappe dans le projet de résolution : à la troisième ligne du paragraphe 5, il faut lire "éliminer" et non "limiter".

En terminant, je me permets d'exprimer l'espoir des auteurs que le projet de résolution recevra l'appui de la grande majorité des pays représentés à l'Assemblée générale.

La séance est levée à 11 h 55.